

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 28 (1931)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à F. SCHUMACHER à Daillens (Vaud).

— Compte de chèques et virements II. 1480. —

Secrétariat :
Dr ROTSCHY,
Cartigny (Genève).

Présidence :
A. MAYOR, juge,
Novalles.

Assurances :
J. MAGNENAT,
Renens.

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par Fr. 6.—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés domiciliés en Suisse ; par Fr. 7.— pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

VINGT HUITIÈME ANNÉE

N° 6

JUIN 1931

SOMMAIRE — Appel aux apiculteurs romands. — Avis à MM. les caissiers. — Emballage du miel, par C. THIÉBAUD. — Rectification. — Conseils aux débutants pour juin, par F. SCHUMACHER. — Rapport du comité à l'assemblée des délégués du 7 mars 1931, à Lausanne (suite), par A. MAYOR. — Maladies des abeilles en 1930 (suite), par le Dr O. MORGENTHAUER. — Le mal de mai ou mal des forêts, par Francis VIONNET. — A propos de l'acariose en Valais, par H. MAYTAIN, insp. — Concours de ruchers en 1930 (rapport du jury), suite. — Echos de partout, par J. MAGNENAT. — Reines sélectionnées et apiculture dans le Nord, par Alexandre BOGDANOFF (traduction du Dr E. R. — Encore le sirop Hostettler, par LOUP-BOREL. — A propos de sucres de nourrissement, par L. HÄSLER-WYSS. — 7 pour un cheval, 3 pour une personne, par BERGER. — Nouvelles des sections. — Nouvelles des ruchers. — Bibliographie.

Attention aux communiqués des Sections à la fin du présent Numéro

Service des annonces du „ Bulletin ”

La „Romande” admet deux sortes d'annonces :

1. **Les petites annonces :** leur prix est de 10 cent. le mot qui doivent être payés d'avance, au compte de chèques postaux IV. 1370.

2. **Les annonces commerciales** qui coûtent : 1 page Fr. 50.—, 1/2 page Fr. 25.—, 1/4 page Fr. 12.50, 1/8 page Fr. 7.50, 1/16 page Fr. 4.—.

Bénéficient seules d'un 0/0, les annonces parues en vertu d'un contrat.

Les annonces arrivant à la gérance après le 16 et qu'il serait encore possible de faire passer à l'imprimerie, seront passibles d'une surtaxe de Fr. 0.50 pour les frais spéciaux occasionnés.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à :

Monsieur Charles THIÉBAUD, Corcelles (Neuchâtel). Téléph. 72.98

AVIS

Les sociétaires de toutes les sections de la « Romande » sont instamment priés de faire parvenir au président ou au caissier de leur section tout changement d'adresse (en même temps qu'à l'administrateur du *Bulletin*).

APPEL AUX APICULTEURS ROMANDS

Chers collègues apiculteurs,

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance que l'assemblée, soit la fête de la Société romande d'apiculture, aura lieu à Genève les samedi 18 et dimanche 19 juillet prochains.

Les apiculteurs genevois se réjouissent à la pensée que, dans un peu plus d'un mois, la grande majorité des apiculteurs romands se rencontreront à Genève, pour fraterniser, consacrer quelques heures à nos chères avettes, honorer la mémoire du grand savant entomologiste François Huber et passer quelques instants agréables dans une soirée récréative toute intime ; puis ce sera une excellente occasion pour ceux qui ne connaissent pas encore bien la belle et souriante cité de Calvin, dont le nom et l'importance sont universellement connus, de faire avec elle plus ample connaissance.

Genève, siège de la Société des Nations, centre international, est une des plus belles villes de la Suisse, située sur les deux rives du Rhône majestueux, à l'extrémité du merveilleux lac Léman, tant chanté par les poètes, elle reste dans le souvenir de chacun comme une ville unique par le privilège de sa situation. Le panorama est admirable, c'est de Genève qu'il faut voir le Mont-Blanc dans toute sa splendeur.

La campagne genevoise avec ses coteaux ensoleillés, ses parcs magnifiques, offre une grande variété de promenades, de sites ravissants et d'excursions intéressantes.

Nous en avons assez dit, du moins nous le pensons, pour faire entrevoir, chers collègues apiculteurs, que nous avons prévu tout ce que, matériellement, nous pouvions faire pour vous intéresser ; consultez le programme ci-après, vous vous rendrez compte que les journées des 18 et 19 juillet seront dignes des précédentes assemblées de la Romande et qu'elles ajouteront un nouveau fleuron à la liste déjà longue de ses succès.

Venez nombreux, très nombreux, pour fraterniser et vous retremper dans cet esprit sincère, cordial et empreint de cette amitié que seul peut nous procurer l'immortel essaim des apiculteurs romands ; dites à vos familles et connaissances que, s'ils veulent vivre de belles heures évocatrices de l'atmosphère pure et saine du soleil et des fleurs, ils les trouveront à notre fête.

Société genevoise d'Apiculture :

O. NIQUILLE, président.

PROGRAMME

Samedi 18 juillet :

- 15 h. 06 Arrivée des trains.
- 15 h. 15 Rendez-vous et distribution des billets de logement des retardataires : Café-Hôtel Blattner, Place Mont-Brillant 2, situé immédiatement derrière la gare.
- 15 h. 45 Départ en car pour Pregny. Visite de la maison qu'habitait François Huber. Pose d'une plaque commémorative.
- 17 à 18 h. Assemblée générale, Salle de réunions, Chambésy (collation). Causerie de M. Ch. Gaud, instituteur, sur la vie et les travaux de F. Huber.
- 18 h. Visite de la campagne Perrot, du B.I.T. et de la ville (en cars).
- 20 h. Banquet et soirée familière, nouveau local Cercle des Vieux Grenadiers, Rue de Carouge 92.

Dimanche 19 juillet :

- 7 h. 30 Rassemblement Place du Cirque. Départ en tram pour les Noirettes, visite des grandes Laiteries réunies.
- 10 h. Visite du rucher de M. Ed. Baron, Rue de Lancy 45 (à proximité). Collation.
- 12 h. Dîner : Restaurant-Hôtel Touring et Balance, Place Longemalle 13.
- 14 h. Départ en bateau pour Anières. Visite du rucher de M. J. Paintard (collation).
- 16 h. 30 Départ en bateau.
- 17 h. 18 Arrivée à Genève. Clôture de la fête.
- 18 h. Départ des trains.

CARTE DE FÊTE

Le prix des cartes de fête est fixé comme suit :

- A. Fr. 23.—, carte complète, comprenant le coucher, le petit déjeuner, les transports à Genève, les banquets et la soirée récréative.
- B. Fr. 16.—, la demi-carte pour le samedi.
- C. Fr. 8.—, la demi-carte pour le dimanche.
- D. Il est en outre prévu des cartes partielles permettant toutes les combinaisons.

INSCRIPTIONS

Afin de faciliter la tâche de la Société organisatrice, les participants sont priés de s'inscrire *jusqu'au 30 juin prochain*, auprès de M. Charles Steudler, caissier, rue des Minoteries 17, en versant simplement le montant de la carte désirée, au compte de chèques postaux I. 2377, *Société genevoise d'apiculture, Genève*, en indiquant très lisiblement son nom et son adresse exacte.

Les cartes de fête seront adressées par la poste, avec le nom de l'hôtel pour le logement.

Passé le délai du 30 juin, les cartes seront majorées de Fr. 1.—.

Les porteurs de cartes de fête seront seuls admis aux banquets et manifestations.

Les sections ou groupes de participants qui auraient l'intention de venir à Genève en auto-cars, et qui désireraient utiliser leurs cars pour les courses à Genève, sont instamment priés d'en aviser au plus vite le président de la Société genevoise d'apiculture, M. O. Niquille, Grand Tri 74, Genève.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au caissier ou au président sus-mentionnés.

AVIS A MM. LES CAISSIERS

Pour prévenir des erreurs, nous prions MM. les caissiers de section de prendre note que la demi-année se paie par *fr. 3.50* (et non *fr. 2.50*). Cette demi-cotisation comprend l'abonnement au Bulletin pour 6 mois (juin à décembre) et les divers avantages offerts par la Romande. Les frais généraux très nombreux sont les mêmes pour une année entière que pour une demi-année, ce qui explique le chiffre ci-dessus. Il nous reste de quoi servir, d'ailleurs, des années complètes du Bulletin, jusqu'à avis contraire, qui paraîtra à temps voulu.

Nous répétons qu'aucune demande de changement d'adresse n'est exécutée sans versement préalable de 35 cts. à notre compte de chèques II. 1480.

EMBALLAGE DU MIEL

Le comité de la Romande s'est occupé longuement de l'emballage du miel en bocaux et en boîtes. Il a cherché à ce que notre marque S.A.R. se dessine gracieusement sur les récipients. Il s'est trouvé obligé de faire confectionner des boîtes spéciales, sans renflements, pour que les étiquettes s'y collent facilement.

Comme pour les bocaux, les commandes et le paiement des boîtes devront se faire par l'entremise du caissier de la Romande, M. Schumacher, à Daillens, compte de chèque postal N° 11. 1480. Les prix seront les suivants :

Boîtes de 1 kilo	Fr. 0.20
Boîtes de 500 grammes	Fr. 0.15

Il ne sera pas livré de commandes inférieures à 100 boîtes. L'emballage et le port seront pris directement en remboursement depuis la fabrique sur le destinataire.

Etiquettes. — Nous nous voyons dans l'obligation de livrer différentes sortes d'étiquettes :

I. *Pour les boîtes.* — Nous avons jugé utile de recouvrir toute la boîte d'un papier couleur jaune, sur lequel se trouvera la marque de la Romande, le numéro de contrôle, l'année et des réclames pour le miel. Ces bandes sont commandées gommées. Elles doivent donc être conservées au sec. Si les apiculteurs y trouvaient des inconvénients, nous les commanderions, à l'avenir, non gommées. Prix de l'étiquette (petite ou grande) Fr. 0.05.

II. *Pour les bocaux.* — A. Une bande de garantie qui se colle sur le côté du bocal, passe sur le couvercle et redescend de l'autre côté. (Le bocal ne peut pas être ouvert sans déchirer la bande.) Deux grandeurs, pour bocaux de 500 gr. et 1 kg. Prix Fr. 0.02 ½.

B. Un losange portant la marque S.A.R. qui se colle sur le bocal. Ce losange peut être remplacé par l'étiquette d'une section ou d'un particulier. Prix Fr. 0.02 ½.

Il reste entendu que seul le miel contrôlé pourra être revêtu des nouvelles étiquettes. Elles seront en vente à l'Office du miel, à Corcelles (Neuchâtel).

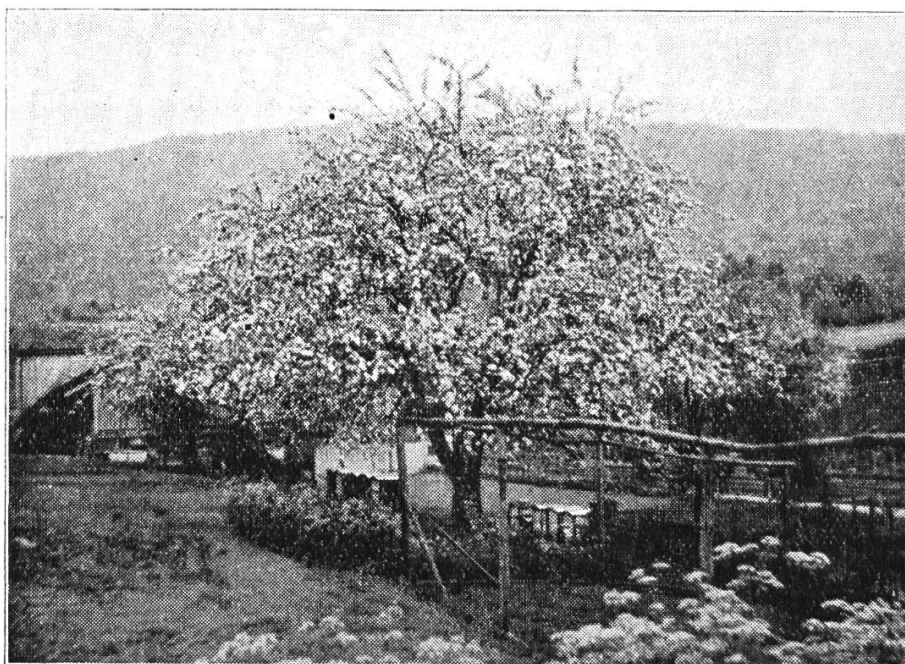
Le chef du contrôle : C. Thiébaud.

RECTIFICATION

Dans le compte rendu de l'assemblée des délégués, la proposition de M. Richard ne doit pas être entendue d'une façon aussi précise qu'elle a été rapportée (voir page 163). C'est à titre d'exemple que ce chiffre de fr. 5 a été cité et non comme prix fixe et définitif.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR JUIN

La période du 5 au 17 mai est bien faite pour dérouter et faire douter des notions que l'on considérerait comme sûres. Sans doute le



Au printemps 1930 :
Rucher de M. ANKLIN, à Corcelles s/Moutier.

merveilleux tapis d'or, semé de mauve, des dents-de-lion et des cardamines, disait bien des choses aux apiculteurs. Mais le temps restait indécis les premiers jours, les nuits étaient froides, quatre ou six degrés, et, par conséquent, le nectar ne devait pas s'émettre dans les fleurs, selon le principe connu que seules les nuits chaudes favorisent la sécrétion du nectar. Mais la bascule venait nous dire le contraire, des augmentations régulières, sérieuses, malgré même une forte bise, réjouissaient même les plus pessimistes, les prophètes de malheur. Vraiment on ne connaît pas encore, malgré toutes les obser-

vations faites, les véritables conditions nécessaires à la sécrétion du nectar dans la fleur.

Les journées pluvieuses et orageuses des 17 et 23 mai ont, par contre, coupé court la récolte et confirmé ce que l'on savait, c'est que les décharges électriques ont une influence trop certaine sur cette sécrétion du nectar. Malgré le beau temps revenu, les journées des 23 et 24 mai ne font pas ou presque pas monter le fléau de la bascule. Il est vrai que, chez nous tout au moins, l'esparcette n'est pas encore en fleurs, sauf dans les talus et les côtes.

Mon premier avis pour ce mois, ce sera, mon cher débutant, celui-ci : N'attends pas le mois de septembre pour extraire le miel récolté sur la dent-de-lion, il cristallise très tôt dans les rayons.



Rucher vulgaire ou « village nègre » de 100 ruches, avec surtout de paille, à M. J. BONTET, à Pichiviers (Loiret).

Toutefois, n'allez pas, pour ce motif, extraire trop tôt. Il faut attendre que ce soit bien operculé. Le contrôle du miel fonctionnera cette année, dans chaque section, espérons-le et d'une façon sévère, puisque nous mettons en avant notre marque romande du miel « S.A.R. ». Il faut veiller à ce que cette marque soit une réclame incontestable, aux divers points de vue de la présentation, de la garantie de pureté, de propreté, et surtout de la qualité. Si le début de notre marque est manqué, il sera très difficile de remonter le courant, de reconquérir la confiance. Il appartient donc à chacun de contribuer au

succès de notre marque dès le début. Veuillez lire les avis parus en tête du Bulletin, au mois de mai et dans le présent numéro, relatifs aux bocaux et aux boîtes, ainsi qu'aux bandes et étiquettes de garantie.

Juin est le mois traditionnel des essaims ; toutefois le mois de mai en a déjà fait sortir. Rien d'étonnant à cela : après l'élan donné par les belles journées de la deuxième décade, les journées de pluie confinant les populations sur des rayons bien garnis, provoquent facilement l'exode de colonies nouvelles, pleines de confiance en l'avenir et désireuses de fonder un nouveau groupe. Je répète une fois de plus qu'il faut dorloter les essaims, les nourrir abondamment, même s'il y a récolte, leur donner à bâtir. Quand les rayons seront pleins de couvain et d'œufs, voyez l'âge de la reine, d'après son état-civil dans vos registres, soit, si vous êtes encore au degré d'organisation des tribus nègres, d'après l'aspect de ladite reine. Sa robe est-elle lustrée par l'usage, ses ailes sont-elles fripées, son allure est-elle trop lente, vous en tirez une facile conclusion, sans qu'il soit besoin pour vous de considérer sa dentition trop avancée. Alors remplacez-la par une cellule, ou une jeune reine, ou encore à défaut et si c'est une bonne souche, en la chargeant de se faire elle-même une majesté digne d'assurer son avenir. Nos belles colonies de cette année sont toutes dues à des reines de 1930, on ne saurait assez s'enfoncer ce clou dans la tête. Malgré qu'on le sache bien, on espère toujours que... et au printemps suivant on se dit, trop tard : Ah, j'aurais dû, etc., etc. Pendant qu'il en est temps, donc en ce mois de juin, faites-le, c'est si facile à cette époque. Après la récolte, c'est une autre chanson qui demande infiniment plus de doigté, d'expérience, et apporte aussi plus de soucis et de piqûres.

Le couvain dans les hausses, pour ceux qui n'ont qu'une récolte, est une perte pas facile à éviter. Cette population naîtra quand la récolte sera finie. Comment l'utiliser à bonne fin ? Là aussi, vous pouvez prendre de quoi former de beaux nuclei. Il n'est pas très compliqué d'arranger une ruche de façon à ce que ses rayons ou demi-rayons arrivent à former une colonie que vous pourrez plus tard reconstituer en rayons entiers. Evidemment on ne peut facilement courir deux lièvres à la fois (je ne l'essaie du moins plus), surtout quand ils suivent deux directions différentes ; dans le cas particulier, vous ne pouvez avoir de fortes colonies et les diviser, mais voyez, réfléchissez suivant votre région et vos conditions particulières.

N'oubliez pas, durant la récolte, de faucher devant les ruches,

de dégager le trou de vol pour faciliter la foule vibrante des butineuses. Faites la chasse aux araignées et à leurs toiles ; le soir convient très bien pour cela, avec une bougie qui vous permet d'incinérer rapidement ces insectes de proie, et d'ailleurs cela vous procurera l'occasion de dire « araignée du soir... espoir ». Mais tâchez, en faisant tout votre devoir de bon apiculteur, d'avoir plus de motifs d'espoir que ne vous en procure la vision des araignées.

Enfin, laissez-vous tenter par l'alléchant programme et la belle invitation de nos amis genevois. Il faut qu'une imposante cohorte rende hommage à notre merveilleux savant aveugle, François Huber, et que cette réunion soit l'occasion de manifester notre gratitude, à la mémoire des travaux incomparables que nous lui devons. Que tous ceux qui le pourront soient à Genève les 18 et 19 juillet !

Daillens, 25 mai 1931.

Schumacher.

RAPPORT DU COMITÉ A L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 7 MARS 1931, A LAUSANNE

(Suite.)

Comité.

A part les séances de bureau, votre comité a tenu au cours de l'année dernière cinq séances plénières. Il s'est efforcé d'exécuter les décisions de l'assemblée des délégués ainsi que d'assurer la marche des affaires courantes de la Société.

C'est ainsi que nous avons le plaisir de dire que la « Marque » officielle de la Romande est chose réalisée ; cette marque enregistrée à Berne depuis le mois de juillet 30.

Le jury chargé de choisir cette marque sur une cinquantaine de motifs déposés était composé de personnes neutres, soit : MM. Masnata, directeur de l'Office d'expansion commerciale, à Lausanne, du chef du bureau de réclame et publicité de la maison Nestlé, et M. Loup, professeur de dessin, à Fleurier. Ce jury a choisi, sans beaucoup d'hésitation paraît-il, un motif déposé par M. Haesler, l'actif président des « Bérochaux » qui est en même temps l'éditeur de l'agenda apicole que vous appréciez toujours davantage. A. M. Haesler vont nos compliments et nos félicitations.

Les formalités d'enregistrement d'une marque sont toujours assez longues et je ne vous entretiendrai pas de toutes les correspondances échangées à ce sujet ; qu'il vous suffise de savoir que c'est chose faite et que cette marque que vous avez pu voir reproduite en grand au dernier Comptoir Suisse ne figurera pas en relief sur les bocaux, ce qui eut été par trop dangereux, mais sur une bande de garantie ou sur l'étiquette dont on revêtira les bocaux.

Cette question des bocaux est résolue aussi ; les moules restent propriété de la Société Romande et les verres seront cylindriques, droits à l'intérieur, couvercles en aluminium poli, à pas de vis renforcé, l'étanchéité en sera garantie par une feuille de liège paraffiné. Ils seront livrables au commencement de mai et nous demandons des inscriptions pour les dépôts.

Votre comité s'est aussi occupé de faire représenter la Société au Comptoir Suisse par une exposition de miel.

En 1929, c'est la Fédération vaudoise qui avait assumé cette charge ; en 1930 nous avons adressé une demande aux Fédérations des autres cantons ; aucune n'ayant voulu prendre cette responsabilité, nous avons dû la faire organiser au nom de la Romande, et, c'est grâce au comité de la Section de Lausanne que nous devons la réussite de cette exposition ; ces Messieurs n'ont ménagé ni leur bonne volonté ni leur temps et, nous leur en sommes infiniment reconnaissants.

En cours d'exercice votre comité a été mis au bénéfice d'un subside fédéral, ce qui lui a permis de commencer une sérieuse réclame en faveur de nos miels, réclame qui s'est affirmée par la distribution large de feuilles, brochures, buvards et que nous nous proposons, avec votre approbation, d'intensifier par un film dont M. le Dr Perret vous entretiendra tout à l'heure.

Il a dénoncé au chimiste cantonal un vendeur de miel peu scrupuleux qui a été condamné.

Il poursuit toujours l'étude d'une bascule automatique ; celle construite par M. Miclet, de Beauvais, offerte à la Romande, est actuellement chez M. Farron, à Tavannes, qui nous préparera des graphiques en cours de l'année. Une seconde, d'un nouveau genre, est chez votre serviteur : à plateau, avec un mouvement d'horlogerie 8 jours, sur lequel on place un graphique, elle est due à l'ingéniosité de M. Schenkel, constructeur, à Moiry, et, après quelques petites retouches de mise au point, nous pensons qu'elle pourrait être adoptée à titre définitif.

Votre comité s'est aussi occupé, conjointement avec le comité de la Société alémanique, de l'élaboration d'une nouvelle échelle de pointage pour les futures expositions.

Ensuite du concours de ruchers de 1930 il a délivré fr. 200.— de primes en espèces, un diplôme d'honneur, 5 diplômes de médaille d'or, 7 diplômes de médaille d'argent, 7 de médaille de bronze et 3 mentions.

Fixation du prix du miel.

Nous nous sommes également occupés de cette question et, depuis longtemps on bataille à ce sujet, sans grand résultat, hélas... D'aucuns voudraient que ce soit le comité central qui prenne toute la responsabilité. C'est vrai qu'il est beaucoup plus facile de critiquer que de prendre une décision soumise à critique, et d'autres sont d'accord avec ce que nous disions lors de la dernière assemblée des présidents. Si nous avions, en Suisse romande, une seule et unique qualité de miel, ce serait un jeu d'en fixer le prix et de faire respecter ce prix ; mais ce n'est pas le cas, loin de là, puisque nous savons tous que le miel diffère absolument, non seulement de couleur, mais de goût, suivant la région qui le produit. Il suffit de peu de chose dans la flore pour en modifier complètement ce goût. C'est comme le vin, par exemple, il plaît ou ne plaît pas au palais suivant le coteau qui l'a produit. Voyez-vous nos vigneron romands standardiser le prix du vin ? Non, c'est impossible, car on ne saurait comparer le produit des coteaux de Lavaux avec ceux du Mandement ou de Neuveville. Il en est de même pour le miel, chaque rucher produit son miel et souvent, quoique rapprochés, deux ruchers ne produisent pas la même qualité. Tous les facteurs que nous connaissons entrent en ligne de compte. La grande exposition de Berne, par exemple, ne nous a-t-elle pas montré toutes ces différences ; demandons une fois au jury chargé de la dégustation si, au point de vue prix, il pourrait admettre l'équivalence de tous les miels foncés comme de tous les miels clairs ; nous le croyons pas, car, nous le répétons, il suffit d'une variation dans la flore, même d'une petite contrée, de quelques arbres exotiques, pour donner au miel arôme et couleur différents.

Le miel, produit par nos abeilles, quoiqu'il ne soit pas chaque année identique, est un produit naturel que nous n'avons pas le droit de modifier ; ne l'oublions pas. Dans ces conditions nous ne voyons pas la possibilité de fixer, et, surtout de faire respecter un prix unique de vente pour toute la Suisse romande.

Le comité central n'a jamais refusé son concours à ce sujet et, si vous le lui demandez, il étudiera à nouveau la question comme toutes celles qui lui sont demandées par l'assemblée des délégués, quoique non prévues aux statuts, en caressant une fois de plus ce long serpent de mer.

Ne serait-il pas cependant équitable que cette question fut également étudiée par les Fédérations qui, elles, peuvent obtenir tous renseignements utiles des Sections.

Nos Fédérations forment des groupements différents ; elles ont toutes des centres de consommation dans lesquels elles pourraient s'entendre avec des détaillants pour organiser des dépôts.

Il faut ainsi que l'initiative privée prenne sa part de travail. Que l'apiculteur ne se borne pas seulement à produire par tous les moyens possibles, mais qu'il s'intéresse lui-même à la vente de ses produits, c'est aussi son devoir.

Aide-toi toi-même... et pourquoi pas ?

(*A suivre.*)

A. Mayor.

MALADIES DES ABEILLES EN 1930

par le Dr O. Morgenthaler.

(Institut du Liebefeld, directeur Prof.-Dr R. Burri.)

(*Suite.*)

Noséma. — Bien que le microscope ait décelé 139 cas de noséma, cette maladie n'a pas fait de grands ravages cette année. A notre connaissance il n'y a eu aucun cas où un grand rucher aurait souffert dans son ensemble de cette maladie si mal famée. Malheureusement sa disparition presque totale n'est pas imputable à la science humaine ; elle a disparu d'elle-même même dans les régions où rien ne fut fait pour la combattre. Il faut s'attendre également à ce qu'elle réapparaisse d'elle-même et nous trouve aussi impuissants si on ne parvient pas entre deux à l'étudier plus à fond.

Les essais d'infection entrepris par M^{lle} *Baumgartner* et que nous avons mentionnés dans le rapport de l'an dernier nous ont apporté plus d'éclaircissement sur la résistance des spores de noséma et sur quelques autres questions. La continuation des essais par la chaleur

a prouvé que les spores sont toujours détruits après 10 minutes d'exposition dans de l'eau chauffée à 59-60 degrés ; à 65 degrés il suffit de une minute. Des spores conservés, à la température de la chambre, dans du miel donnèrent après 251 jours une forte infection à 100 % ; après 312 jours le même matériel produisit encore une infection mais passablement atténuée.

Des spores conservés dans de l'eau de canalisation étaient encore vivants après 56 jours et détruits après 113 jours. Il semble d'ailleurs que les spores, suivant leur origine, se comportent différemment. Des abeilles marquées dont nous connaissons l'âge de 143 et 159 jours furent toutes infectées ; il n'existe donc pas d'immunité par l'âge comme pour l'acariose. Des abeilles infectées artificiellement et enfermées dans une ruchette d'observation étaient encore vivantes 40 jours après, bien que l'autopsie consécutive décelât un envahissement total de l'intestin grêle. En colonie libre il est probable que ces abeilles auraient péri épuisées pendant le vol. Sept heures et demie après l'infection on aperçoit déjà dans les cellules de la paroi intestinale la pénétration des premiers germes (coupes colorées), après 24 heures l'intestin est complètement envahi par les formes jeunes du développement du parasite et après 2-3 jours on trouve déjà de jeunes spores. L'infection débute régulièrement dans la partie inférieure de l'intestin. Des abeilles tenues enfermées pendant 4 semaines dans une ruchette d'observation et qui, pendant ce temps, n'avaient présenté aucune trace de noséma purent être infectées en totalité par une unique infection, bien que l'intestin de ces abeilles prisonnières ne doit pas présenter de réactions normales.

Il semble donc que le parasite du noséma ne soit pas très sensible à de telles variations de l'activité intestinale. Cette insensibilité se montra également dans des cas où nous avons obtenu une infection de 100 % bien que les abeilles aient été nourries avec des solutions acides ou alcalines ou avec toutes sortes de médicaments désinfectants tels que le bétanaphтол, le jalol, l'acide salicylique, le chinosol, et autres désinfectants intestinaux livrés par le commerce. De tels résultats ne laissent que peu d'espoir pour le traitement du noséma au moyen de corps chimiques.

Tous ces essais furent soumis à un double contrôle, l'un positif pour prouver que le matériel employé était en pleine puissance d'infection et l'autre négatif pour être sûr que les abeilles n'étaient pas déjà de nature non infectées. Nous avons déjà dit l'an dernier que les abeilles peuvent devenir nosémateuses artificiellement à chaque saison ; pourquoi donc le parasite disparaît-il normalement chaque

automne presque complètement ? Les colonies en liberté sont-elles moins sensibles en automne ? Pour résoudre cette question nous infectâmes artificiellement le 26 novembre une colonie de notre rucher dans laquelle 60 abeilles furent trouvées indemnes de noséma avec le résultat que 7 jours après 33 abeilles examinées présentèrent toutes une forte infection et qu'en janvier la colonie périt. Cela prouve qu'il n'existe pas une résistance automnale et la régression naturelle du noséma dans l'arrière-été et l'automne reste un problème non encore résolu. On a encore davantage conscience du peu que nous savons au sujet du noséma en comparant les résultats passablement favorables obtenus dans le traitement de l'acariose basé sur les connaissances acquises par son étude et qui permettent d'établir le pronostic de sa marche dans une colonie ou un rucher. Vouloir traiter le noséma de « parasite secondaire » n'est qu'une échappatoire qui couvre notre ignorance.

Comme dans tous les cas de faible atteinte de noséma, les *Kystes* des vaisseaux de Malpighi n'ont été trouvés que rarement ; nous n'en avons qu'un seul cas, mais pour l'année courante ils semblent devoir devenir plus fréquents. M. *Fyg* se voue spécialement à l'étude de cette maladie qui en ce qui concerne les conditions d'infection et la marche semble être totalement différente du noséma.

Acariose. — Des 226 ruchers atteints par l'acariose, dans la Suisse romande, 13 se trouvent dans le canton de Genève, 67 dans celui de Vaud, 64 dans le Bas-Valais et le Valais central, 3 à Neuchâtel et 79 dans le Jura bernois. Les 26 ruchers infectés de la Suisse alémanique se trouvent dans le Haut-Valais (15), dans l'Oberland bernois (9) et dans le Seeland (2). Il est heureux que, malgré l'inspection plus serrée, aucun nouveau canton ait été trouvé atteint. Malheureusement une inspection plus sévère, surtout dans le canton de Vaud et dans le Jura bernois, démontra que dans les régions infectées le mal est encore plus répandu qu'on ne l'admettait lors d'une première inspection.

A la plus grande joie des intéressés, les expériences curatives avec des remèdes donnèrent en pratique un résultat tout à fait favorable. Pour nous il n'y a plus aucun doute que le remède de Frow est capable de détruire l'acare dans l'abeille sans porter préjudice à cette dernière. Déjà au microscope on constate à la fin du traitement par la coloration brunâtre et l'immobilité de l'animalcule, qui en général est assez vif, que les vapeurs médicamenteuses ont tué l'acare. Pour l'instant on ne saurait garantir qu'il en soit de même

pour ses larves et ses œufs. Seul l'examen des abeilles, fait à un moment où toute la population a été renouvelée, pourra nous renseigner à ce sujet.

Nous avons procédé l'été dernier à de tels examens dans des colonies du canton de Vaud et du Seeland qui avaient été traitées en 1929 par le remède de Frow. M. J. *Magnenat*, inspecteur cantonal vaudois, mentionne le résultat obtenu et dit que sur 259 colonies traitées dans 14 ruchers, 6 colonies dans 4 ruchers seulement présentaient encore en 1930 des acares vivants. Les résultats ont été encore plus favorables dans le Seeland où, sur 10 ruchers traités, il n'y eut qu'une seule récidive. Des colonies infectées jusqu'à 50 % en automne 1929 ne présentaient plus d'acare lors d'une seconde inspection en été 1930. Evidemment le contrôle doit encore l'étendre à 1931, car le rucher de La Rippe a présenté dans une colonie traitée une nouvelle infection après être restée une année et demie sans trace d'acare. Ceci, toutes circonstances examinées, ne peut s'expliquer que par un succès partiel du traitement. Ces récidives n'ébranlent en rien la confiance que nous avons dans le traitement de Frow; elles nous engagent seulement à étudier davantage le dosage pour notre système de ruches mobiles. D'ailleurs n'est-il pas étonnant que nous ayons obtenu de si beaux résultats en employant les doses calculées pour les ruches anglaises qui sont plus petites que les nôtres? Le Directeur de l'Ecole d'apiculture du Tyrol, M. F. *Kugler*, a fait des observations intéressantes et systématiques au sujet des doses les plus favorables pour les ruches tyroliennes (*Tiroler. Vorarlberger Bienenzeitung*, février 1931).

Tout ce qui précède indique qu'il n'est pas encore temps de lever le ban mis sur les régions infectées. Il n'a été annoncé que fort peu d'effets nuisibles dus au remède et il semble qu'ils auraient pu être évités avec un traitement plus prudent et une surveillance plus exacte. Aussitôt que nous aurons plus d'expérience à ce sujet et sur le dosage du remède, ce qui aura lieu vraisemblablement au cours de cette année, le remède de Frow sera déclaré dans la loi contre l'acariose, comme la méthode officielle de lutte.

Pour autant que nous l'avons appris, l'application de vapeurs sulfureuses d'après *Rennie* a également donné de bons résultats; le salicylate de méthyle (essence de Wintergreen) recommandé par *Angeloz* a présenté des résultats contradictoires: à côté de succès non douteux il y a des cas complètement négatifs. *Angeloz* lui-même avoue que deux colonies n'étaient pas complètement exemptes d'acares (*Le Rucher de France*, août 1930), mais il explique ces récidives

par le fait que les acares se rencontrent également en dehors de l'abeille et qu'ils auraient pu réinfecter les colonies traitées. Contre cette supposition parlent toutes nos expériences qui prouvent que l'acariose n'est propagée exclusivement que par des abeilles et des bourdons vivants et infectés.

Nous n'aurons l'application du remède vraiment en main que lorsque nous aurons pu expliquer son action. Jusqu'alors nous ne serons jamais sûrs que des changements apparemment minimes dans l'application du remède, tels qu'il s'en présente toujours avec la grande variation des systèmes apicoles, ne puissent donner lieu à de grands dégâts. L'effet rapidement nocif des vapeurs médicamenteuses sur l'acare est encore toujours un rébus. Dans une conférence de la Société d'entomologie de Berne, M. le Dr *Stäger* a rendu attentif sur la grande nocivité de toutes sortes de parfums sur les abeilles. Il serait indiqué d'étudier une fois pour toutes l'influence des substances odorantes sur les insectes et les acares et il est à se demander si on ne doit pas rechercher là l'influence mortelle des fleurs de tilleul et d'autres plantes très odoriférantes sur les abeilles ainsi qu'on en parle de temps à autre dans la littérature apicole.

A part le rucher Paréaz, à La Rippe, le rucher Geissbühler, à Studen, nous a rendu de grands services dans l'étude des remèdes. Nous avons également pu traiter dans ce dernier rucher certains problèmes concernant l'acariose, problèmes dont nous avons parlé dans le numéro de décembre 1930 du *Bulletin*. En tout premier l'immunité contre l'acariose des abeilles âgées s'est pleinement confirmée. Cela fait pendant aux maladies du couvain qui ne sont également limitées qu'à un certain âge des larves. Il est frappant qu'à partir du quatrième jour l'acare ne s'attaque qu'avec répulsion aux abeilles ; le tableau publié dans le numéro de décembre du *Bulletin* ne montre qu'une atteinte de 16 % pour les abeilles de 4 jours, mais toutes ces abeilles proviennent d'une ruchette d'observation. Un essai tenté avec une colonie libre (essai qui, il est vrai, ne saurait être très concluant vu le petit nombre d'abeilles marquées répondant à l'appel) ne donna aucune abeille infectée sur 8 abeilles âgées de 4 jours qui lui furent adjointes alors que sur 11 abeilles fraîchement écloses, on en retrouva 10 très fortement infectées (jusqu'à 8 femelles d'acare dans une trachée). Les acares, quoique à contre-cœur, peuvent encore infecter dans des circonstances spéciales des abeilles âgées de 4 à 12 jours, mais dès le treizième jour, il semble exister une véritable immunité ce qui ressort de l'expérience suivante : à une ruchette peuplée d'abeilles acarieuses on ajouta

50 abeilles marquées âgées de 13 jours mais pas une seule plus jeune et aucune ne fut atteinte par l'acariose ; l'acare semble plutôt mourir d'inanition que de s'attaquer à des abeilles de 13 jours. Quelques jours plus tard, la même ruchette reçut 35 abeilles récemment écloses et au bout de 6 jours on en trouva déjà 26 fortement atteintes. Cette immunité due à l'âge explique peut-être l'augmentation frappante, souvent observée, de l'acariose dans le transport des colonies ; j'en ai cité plusieurs exemples dans mon article : « Bienenrasse und Bienenkrankheiten » (*Schweiz. Bienenzeitung*, décembre 1927). Si la réceptivité de l'acariose est limitée aux 3-4 premiers jours de la vie de l'abeille, une réclusion de 2-3 jours au moment où le couvain présente une forte activité peut avoir un effet décisif sur le degré de l'infection.

Au cours de 1930 il se présenta quelques cas d'acariose très graves et à marche rapide ; il est possible que le temps ait joué un rôle dans ce cas. La plupart des colonies étaient déjà très développées et très fortes au printemps, mais le temps pluvieux empêchait les abeilles de voler et leur confinement a certainement dû favoriser l'extension de l'acariose. En tout cas ces cas très graves de l'été dernier ont dû convertir plus d'un incrédule qui ne croyait pas au danger de l'épidémie.

(A suivre.)

LE MAL DE MAI OU MAL DES FORÊTS

Durant le mois de juin 1929 je remarquais une forte invasion d'abeilles très noires et très petites ; en même temps le sol était recouvert de cadavres, la grande partie en tas que l'on aurait pu ramasser à la pelle. Je prélevais un échantillon à destination du Liebfeld. Quelques jours après je recevais une réponse négative, rien d'anormal n'avait été remarqué. Notez que la récolte fut bonne cette année-là malgré ce fort dépeuplement. En avril 1930 un article de la *Gazette apicole* » traitant le mal de mai se rapportant exactement à mon cas, me tombe sous les yeux. Je traite toutes les colonies en suivant les recommandations de l'auteur. Au début de juin je remarque un affaiblissement et au milieu du mois une forte dépopulation à toutes les colonies malgré le traitement préventif. Toutefois, je remarque que j'ai beaucoup moins d'abeilles noires et lus-

trées, aux allures louches et aucun amoncellement de cadavres sous la planche de vol ; par contre j'en vois passablement accrochées à des brindilles de toutes sortes, faisant des efforts persévérants pour prendre leur vol. Ces faits se remarquent principalement le matin.

Je prélève de nouveau un échantillon pour le Liebefeld en expliquant mon cas et en priant ces messieurs d'examiner mon échantillon au cas où j'aurais pu avoir du noséma.

Quelques jours après je reçois du Liebefeld l'avis que l'on avait trouvé aucun indice de noséma, par contre que je pourrais bien avoir affaire au « mal de mai » ou « mal des forêts ». Ayant stimulé de bonne heure déjà, milieu de juillet, j'ai pu mettre mes douze colonies en quartier d'hiver dans de parfaites conditions avec une forte proportion de jeunes abeilles.

A la première visite, cette année, faite le 7 avril, les populations sont fortes. Comme préventif, j'ai donné à toutes les colonies, une fois par semaine, 200 gr. de sirop composé de la façon suivante : 8 kg. de sucre, 3 litres d'eau, dans laquelle j'ai fait cuire des plantes aromatiques telles que : romarin, thym, racine de joubarbe, sariette, etc. Il est recommandé de remplacer, si possible, le sucre par du bon miel ; pour 10 litres de sirop ajoutez 1 litre de vin et une solution alcoolique de 10 % d'acide salicylique, donnez chaud. Pour plus de détails, consulter l'année 1906 du *Bulletin* d'apiculture, ainsi que le *Bulletin* d'avril 1923 où l'on préconise le traitement à la fleur de soufre, en la répandant sur le plateau et la planche de vol à plusieurs jours d'intervalle. Ayant fait les deux traitements cette année je vous donnerai les résultats un peu plus tard.

Vionnet Francis.

A PROPOS DE L'ACARIOSE EN VALAIS

M. Magnenat, dans son « Echos de partout » du dernier *Bulletin* d'apiculture, parlant de l'acariose en Valais, dit que dans le Bas-Valais la lutte contre l'acariose a été officiellement abandonnée et qu'alors les ruchers de cette partie du canton disparaissent les uns

après les autres, décimés par la maladie. Telle quelle cette affirmation n'est pas exacte.

La lutte officielle contre la terrible maladie n'a jamais été abandonnée en Valais pas plus dans le Bas que dans le Centre et le Haut-Valais. Voici ce qui s'est passé. A la fin de 1928, constatant que le mal était répandu à peu près partout dans le Centre et le Bas-Valais, la lutte par la destruction des ruches a été abandonnée. Seulement le malade n'a pas été délaissé par son médecin, loin de là. Durant les années 1929 et 1930 dans chacun des arrondissements du canton, de nombreuses expériences de traitement ont été faites pour s'assurer de l'efficacité du safrol, à quelle dose il pouvait être employé et, surtout, pour savoir quelle période de l'année était la plus propice aux traitements.

Après ces expériences, la lutte rationnelle et systématique va continuer. Durant la présente année, des traitements officiels seront faits dans le Haut-Valais et le Centre jusqu'à la Morges, de manière à extirper complètement la maladie de ces régions. Le même travail se poursuivra l'année prochaine dans le reste du canton. Pour les apiculteurs impatients, désireux de devancer les traitements officiels, la Station cantonale d'entomologie, leur fournira, au moment voulu, les drogues nécessaires ainsi que toutes les indications utiles. Il est très heureux pour les apiculteurs que l'Etat se soit substitué à eux dans ces expériences, car elles ont été la source de gros ennuis et ont été bien onéreuses, bien des ruchers ayant dû y être sacrifiés.

Quant à la diminution de ruches et même de ruchers dans le Bas-Valais, M. Magnenat, dans le chapitre suivant de son article, rectifie de lui-même sa première affirmation en disant que parce qu'on parle d'acariose, il n'est pas logique de mettre sur le compte de cette maladie toutes les pertes survenues dans les ruchers et il cite à ce sujet plusieurs exemples bien typiques.

Les apiculteurs valaisans doivent un hommage spécial de reconnaissance envers le distingué chef du Département de l'agriculture, M. le conseiller d'Etat Troillet, et envers le dévoué directeur de la station cantonale d'entomologie, M. le Dr Leuzinger, pour toute la sollicitude qu'ils portent toujours à la cause apicole. Sur ce point, nous n'avons rien à envier à bien de nos apiculteurs confédérés.

H. Maytain, insp.

CONCOURS DE RUCHERS EN 1930

Rapport du jury.

(SUITE)

Rucher de M. Charles Bastian, à Payerne.

Au fond du jardin, à l'ombre de poiriers en pyramides, 7 ruches sur tréteaux et le reste logées dans un ancien clapier transformé en rucher, se trouvent disposées les 31 ruches de cet apiculteur, soit 17 Burki-J., 9 Dadant et 5 paille. Le matériel usagé, mais entretenu, gagnerait à être plus juste comme mesures ; les soins de propreté à



Rucher de M. CHERIX, à Montmagny (Vully vaudois).

l'intérieur pourraient être plus fréquents, ce qui éviterait la propolisation et l'arrachement du dessus des planches de partition quand on cherche à les retirer. Belles reines et belle ponte avec un certain nombre de cadres à remplacer.

Annotations sur carnet suspendu au volet de Burki-J. Un grand et spacieux local au fond du pavillon permet de soigner les cadres retirés. Outillage à peu près complet. Il est regrettable que le manque de comptabilité et d'élevage de reine n'ait pas permis de délivrer à

cet apiculteur la récompense que les autres chapitres et ses quinze ans de pratique sembleraient devoir lui mériter.

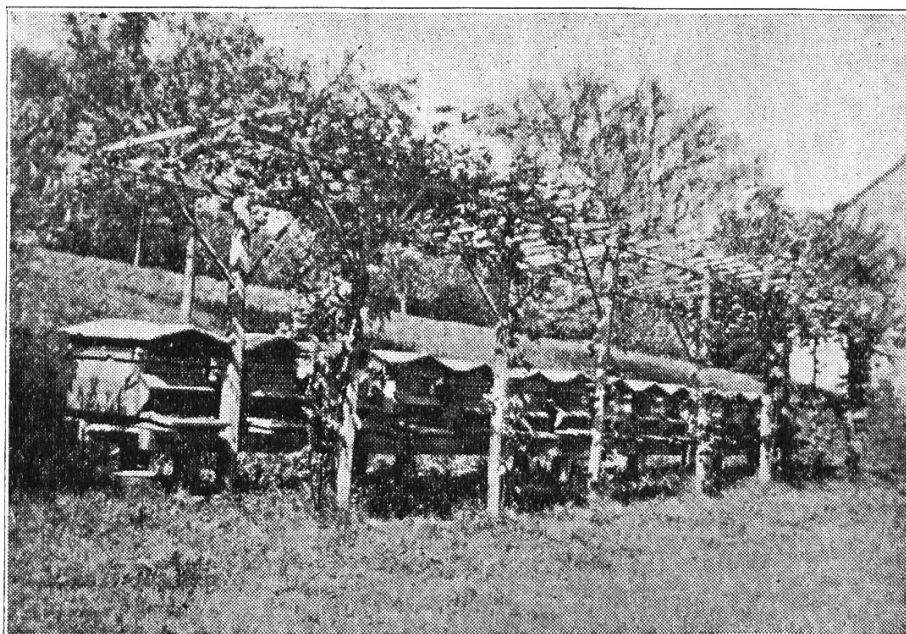
Notes : 5, 4, 4, 9, 5, 8, 9, 4, 8, 5, 3, 0, 8, 0. Total : 72 points.

Médaille de bronze.

DEUXIÈME CATÉGORIE

Rucher de M. Adrien Cherix, à Montmagny.

Cet apiculteur nous présente 15 ruches D.-B., 1 ruche pépinière peuplée et 1 ruche d'observation vitrée à 1 cadre couvert d'un joli essaim. Les 15 D.-B. sont placées sur des tréteaux de bois, le tout abrité ingénieusement d'une sorte de pergola sur laquelle grimpent plusieurs plantes de mûres américaines.



Rucher de M. CHERIX, à Montmagny (Vully vaudois).

Les bâtisses, malheureusement vides de miel, sont belles ; le couvain compact, sauf dans une ruche trouvée bourdonneuse. Il est regrettable qu'à un outillage et matériel de choix manque le maturateur si nécessaire à toute exploitation. Le propriétaire manipule ses colonies avec assurance, commentant abondamment ses opérations qui sont parfois un peu lentes.

Nous espérons que la ruche d'observation que nous avons le plaisir d'admirer, ne restera pas pour M. Cherix qu'un passe-temps

agréable. Il saura, nous en sommes certains, être utile à la collectivité en lui faisant part, par des articles dans nos journaux apicoles, de ses intéressantes observations.

Il en fera sûrement profiter, en premier lieu, ses élèves et par l'intérêt pour les abeilles qu'il saura éveiller dans ces jeunes intelligences qui lui sont confiées, deviendra un vrai pionnier de l'apiculture.

Points obtenus :

6, 5, 6, 9, 4, 10, 8, 4, 10, 5, 4, 7, 9, 5. Total : 92 points.

Médaille d'or, deuxième catégorie et fr. 10.—.

Rucher de M. Bonny Penseyres, à Chevroux.

Si le chemin pour se rendre à ce rucher n'a rien d'engageant, l'on est largement récompensé de ses peines à jouir de la paix régnant en ces lieux retirés, où s'alignent, dans un jardin fleuri, 19 ruches D.-B. posées sur de solides tréteaux. Les habitations, un peu disparates et usagées sont entretenues avec beaucoup de soins. Quelques cadres laissent à désirer quant aux mesures et à la qualité des constructions ; il y aurait avantage à les éliminer et les passer à la fonte. Le renouvellement des reines avec âge inscrit se fait naturellement ; il est profité de l'essaimage pour élever quelques reines de réserve.

Outillage et matériel presque au complet. Les annotations pourraient être plus régulières ainsi que la comptabilité tenue depuis 1907.

Une forte propolisation des cadres est due sans doute aux peupliers voisins.

L'apiculteur qui pratique depuis 23 ans est maître de son art et allie la rapidité du travail avec la douceur nécessaire pour accomplir de bonne besogne.

Points obtenus :

6, 6, 4, 10, 4, 8, 10, 3, 8, 5, 3, 4, 10, 3. Total : 84 points.

Médaille d'argent, deuxième catégorie et fr. 20.—.

Rucher de M. Fernand Bize, à Estavayer.

Dans un site charmant, à proximité immédiate du Château, se trouve le rucher de M. Bize, composé de 5 D.-B. et de 6 Maeder-Perlin. Les habitations déjà usagées gagneraient à recevoir quelques soins ; comme aussi les planchettes de couverture et les planches de partition pourraient être serrées au lieu de séjourner sans ordre

autour des ruches. Les populations réduites ont souffert de nosémas et quelques traces de dysenterie se révèlent sur des cadres qui n'ont pas tous la même longueur, par suite d'échange avec d'autres apiculteurs. Quelques constructions à continuer à renouveler ; les cires gaufrées introduites au printemps sont bien construites. Belle reine de l'année au milieu d'une population très douce, ce qui permet de travailler simplement avec le cigare ; cependant l'enlèvement des ponts entre les cadres faciliterait le travail de sortie des cadres. Le matériel pourrait être complété par un gaufrier. Pas de comptabilité. Notes dans agenda apicole égaré durant le déménagement du propriétaire. L'apiculteur, très modeste, qui connaît parfaitement la conduite d'un rucher pratique avec sûreté et méthode l'apiculture depuis 1912.

Le jury accorde les points suivants :

6, 4, 5, 8, 4, 7, 8, 3, 8, 4, 3, 0, 10, 3. Total : 73 points.

Médaille de bronze, deuxième catégorie.

Rucher de M. René Gonin, à Oleyres.

15 D.-B. composent les deux ruchers de l'apiculteur visité, dont les approches de l'un sont rigoureusement gardées par un rempart de superbes orties.

Les mesures des ruches et des cadres fabriqués par l'apiculteur lui-même gagneraient à être plus exactes, et la visite serait facilitée si le bord des planchettes de fermeture étaient raclées plus souvent. L'élevage des reines est pratiqué par sélection en rendant orpheline l'une des meilleures souches de l'apier dans lequel le jury a le loisir d'admirer de superbes alvéoles royaux.

L'outillage pourrait être complété, en particulier par l'achat d'un maturateur.

L'apiculteur a soin de renouveler ses bâtisses en retirant les cadres défectueux du corps de ruche dont la partie la meilleure lui sert à augmenter le nombre de ses cadres de hausses. Modeste, il ne cherche pas à en imposer en faisant croire à des connaissances très étendues ; mais il travaille avec beaucoup de douceur, qualité qui se retrouve d'ailleurs chez ses abeilles. Annotations sommaires. Pas de comptabilité.

Points obtenus :

4, 4, 4, 9, 4, 8, 9, 4, 8, 4, 3, 0, 8, 4. Total : 73 points.

Médaille de bronze, deuxième catégorie.

Rucher de M. Hans Hänni, à Henniez.

Les 12 Burki-Jaeger composant ce rucher pourraient être disposées avec un peu plus d'art comme aussi les ruches, construites avec des mesures plus exactes, devraient être mieux entretenues. Les reines d'élevage, très belles et avec superbe ponte, mériteraient d'être utilisées dans des habitations plus spacieuses, ce qui éviterait le départ de ces petites colonies trop à l'étroit. Elles trouveraient facilement leur utilisation en remplacement de celles de plusieurs ruches qui laissent à désirer, ce qui se reconnaît à leur couvain un peu clair-semé.

Le matériel est à son état embryonnaire.

Il est recommandé à l'apiculteur de posséder des annotations plus complètes et de continuer la comptabilité système Brougg commencée cette année.

Cet apiculteur travaille les abeilles depuis deux ans et a déjà profité de l'expérience et des conseils de son voisin.

Il lui est attribué les points suivants :

3, 3, 3, 9, 5, 7, 8, 4, 8, 2, 4, 5, 7, 5. Total : 73 points.

Médaille de bronze, deuxième catégorie.

Rucher de M. Jules Perritaz, à Villarlod.

16 colonies Burki-Jaeger sont logées dans deux petits pavillons, dont l'un tout battant neuf, construit en 1929.

Ce jeune apiculteur qui pratique depuis 1923 a déjà acquis de bonnes notions en apiculture et de l'expérience dans le travail que demande son rucher, grâce à son voisin, M. Aebi, auquel, dit-il, tout le mérite de ses connaissances revient.

Quelques cadres sont à éliminer et le matériel à compléter, en particulier le cérificateur et toujours par l'indispensable maturateur entre autres, matériel qui sera complété sous peu, nous déclare M. Perritaz.

Pas de comptabilité.

Points obtenus :

6, 5, 5, 9, 4, 7, 8, 3, 8, 2, 3, 0, 8, 3. Total : 71 points.

Médaille de bronze, deuxième catégorie.

(A suivre.)

ECHOS DE PARTOUT

La santé par le miel.

C'est le titre d'une brochure du Dr Josiah Oldfield, directeur d'un hôpital de Londres, qui emploie des tonnes de miel pour ses malades. Il recommande le miel cristallisé et âgé de deux ans au moins ; il n'y a donc pas lieu de se faire trop de souci lorsqu'on doit garder une partie de sa récolte d'une année à l'autre, et les marchands abusent, lorsqu'ils offrent un prix inférieur pour du miel de l'année précédente.

D'après notre auteur, le miel qui a été chauffé a perdu, outre sa finesse, la plupart de ses qualités hygiéniques ; on sait que les Américains chauffent leur miel pour en empêcher ou en retarder la cristallisation.

Aide-toi, le ciel t'aidera.

De l'*American Bee Journal* :

Lorsque la loque américaine existe dans une région, l'apiculteur avisé examine soigneusement ses abeilles tous les quinze jours, et il détruit toute ruche infectée dès l'apparition de la maladie. Celui qui est capable de discerner la loque et attend que l'inspecteur vienne lui dire que ses abeilles sont malades ne devrait pas avoir d'abeilles. Très juste !

Distance parcourue par les reines et les faux-bourçons.

M. Klatt, directeur de l'école d'apiculture de Korschen, Prusse, voulait établir une station de fécondation où les reines ne pussent rencontrer d'autres mâles que ceux choisis par lui. Il jeta son dévolu sur une petite île, Frischen Nehrung, située à 7 km. 500 du continent. Aucun rucher n'existait dans cette île depuis de longues années, et des recherches méticuleuses n'y firent découvrir aucune abeille sauvage. Au surplus, le sol est couvert de buissons rabougris sans aucun arbre, et il eût été difficile à un essaim fuyard d'y trouver un domicile convenable.

Quinze ruchettes sans aucun mâle et munies de reines vierges furent transportées dans l'île et, en peu de temps, 12 reines furent fécondées. Ou bien les faux-bourçons avaient traversé un bras de mer de 7 km. 500 pour y trouver les reines, ou bien, ce qui est plus probable, ces dernières avaient fait le voyage en sens inverse. Il se pourrait aussi que les unes et les autres eussent fait la moitié du chemin pour se rencontrer au-dessus des flots, mais cette éventualité est difficile à admettre.

L'année suivante, 12 reines vierges furent transportées dans l'île de l'Oie, à 10 km. de la côte : aucune ne fut fécondée. Il résulterait de ces observations que les reines peuvent aller jusqu'à 7 km. 500 dans leur vol nuptial, mais qu'elles ne franchissent pas 10 km.

Ces faits ont donné lieu à de longues discussions en 1929 et 1930. La controverse reprend maintenant, et il nous paraît que les lecteurs du *Bulletin* doivent être tenus au courant. Le Dr Evenius, entre autres, a procédé à l'expérience suivante : il a pris sur un bateau des reines et des mâles marqués et leur a rendu la liberté à des distances de plus en plus grandes du rivage. Les reines lâchées à 400 m. ont rejoint leur colonie, mais ne sont pas revenues de 700 m. ; la limite pour les mâles est de 800 m.

Ces derniers chiffres nous paraissent trop faibles. Il est infiniment probable que les reines parties de Korschen Frischen ne sont pas allées directement à noce dès leur première sortie, et elles ont retrouvé leurs ruchettes en rentrant de leurs courses inutiles. Les insectes lâchés en pleine mer n'ont rien retrouvé lorsqu'ils sont revenus. Tous les apiculteurs savent d'ailleurs que les reines peuvent être fécondées lors même que leur ruche est à une distance bien supérieure à 1 km. de toute autre colonie.

Ce qui précède montre une fois de plus la difficulté d'assurer la fécondation des reines par des mâles de choix. Il semble que la vraie solution consisterait à pratiquer avant tout la sélection des reines. Ce serait un peu plus long peut-être, mais plus simple et plus sûr. Et lorsque toutes les reines seront excellentes, tous les mâles seront bons. Reste la question de la conservation des races pures ; mais cela, c'est une autre histoire.

J. Magnenat.

REINES SÉLECTIONNÉES ET APICULTURE DANS LE NORD

par Alexandre Bogdanoff, à Tyrisevå, Finlande.

Nous ne voulons pas perdre beaucoup de paroles sur les avantages des colonies de race pure en Suisse, avantages qui sont connus au loin et éprouvés maintes fois. Ces colonies rapportent, ce qui, finalement est le principal, de plus fortes récoltes de miel. Il en va tout autrement quant à la « possibilité » d'élever une race pure suivant les pays et la Suisse est particulièrement avantagée sous ce rap-

port avec son climat tirant sur le sud, son printemps régulier et précoce, qui permettent d'avoir de bonne heure des reines de choix. Le pays possède aussi beaucoup de stations de fécondations bien isolées, l'apiculture y est très développée et les apiculteurs sont à même d'utiliser facilement des stations de fécondations vu leur minime éloignement. Dans d'autres pays, spécialement ceux du Nord, où l'apiculture est encore rudimentaire, l'élevage de reines n'offre aucun avantage commercial et quant à l'usage personnel il ne saurait en être question vu la grandeur des frais, la peine et les soucis qui lui sont inhérents. De plus l'élevage des reines exige des connaissances et une expérience qui font défaut aux paysans-mouchiers.

Créer une station de fécondation pour les besoins des apiculteurs de toute une contrée ne serait guère en rapport avec le but à atteindre car on ne pourrait contenter qu'un nombre bien petit d'apiculteurs, ou, si cette station devait être utilisée pour un rayon plus vaste, les distances seraient un obstacle trop sérieux pour les apiculteurs. Il est compréhensible que, dans ces circonstances, les apiculteurs préfèrent commander dans le Sud un matériel tout prêt et de première qualité, plutôt que de se le procurer à domicile auquel cas il serait encore de qualité inférieure à celui expédié depuis les pays du Sud.

L'expérience acquise en Amérique prouve avec certitude que des reines nées dans le Sud peuvent prospérer au Nord et on y a reconnu la supériorité des abeilles italiennes sur les noires (on y rencontre que peu d'abeilles de l'Ukraine ou du Caucase). Annuellement on expédie du Sud au Nord plusieurs centaines de mille de reines et des milliers de colis de 2 à 3 livres. On voit la même chose en Europe, mais à un degré moindre. On ne parle point d'expédition d'abeilles vivantes et cela est dû à ce qu'il s'en faut de beaucoup que tous les apiculteurs apprécient les abeilles du Sud, les Italiennes non exceptées, et que beaucoup d'entre nous se déclarent satisfaits avec leurs propres abeilles.

Personnellement j'ai tenté de 1924 à 1927 d'acclimater chez nous, au Nord, des abeilles italiennes, mais elles furent tellement envahies par le noséma en hiver (jusqu'à 70-100 %) qu'au printemps elles périrent toutes. Malgré leur excellent développement et leur merveilleuse activité des Italiennes, il n'y a rien à faire avec elles car elles sont trop sensibles au noséma. Ceci ne signifie pas que je méprise la race italienne ou que je me déclare contre elle ; loin de là, dans d'autres conditions elle aurait peut-être tenu ses promesses mais mon expérience me démontre que chez moi elle n'a pas sup-

porté l'épreuve de l'acclimatation. Cet insuccès avec les abeilles italiennes, répété trois fois, éveilla en moi l'intérêt pour la race noire, européenne connue également sous le nom de race russe, germanique ou finlandaise.

On a essayé de transplanter toutes les races d'abeilles d'un pays dans un autre, en tout cas on s'est intéressé à cette question, mais la race noire, même, de toute première qualité, n'a jamais éveillé l'intérêt que des apiculteurs locaux. Toutefois si l'on considère la haute valeur de la race élevée par les collègues suisses, on doit avouer qu'il serait fortement à souhaiter que cette race fut soumise à l'épreuve non seulement en Suisse mais aussi partout à l'étranger. Serait-il alors démontré qu'elle est alors non seulement plus profitable mais aussi plus résistante que l'expédition de reines sélectionnées, dépasserait de loin les limites du pays aussi bien pour le profit du vendeur que pour celui de l'acheteur.

Il est vrai qu'on doit avouer que les prix des colonies en Suisse est fort élevé (10 à 12 francs par cadre) et qu'au Nord on peut se les procurer à un prix bien inférieur, mais même avec ces prix élevés (en Amérique on paye de 1 à 1 ½ dollar pour une reine) les apiculteurs ne devraient pas se laisser détourner, car une reine de choix et chère procure une colonie de bonne qualité qui augmentera également d'une manière sensible la valeur de la récolte.

Le traducteur : *Dr E. R.*

ENCORE LE SIROP HOSTETTLER

Notre rucher étant assez éloigné de mon domicile, pour simplifier mon travail, depuis trois ans je nourris mes ruches entièrement au sirop Hostettler. Comme M. Péclard, j'ai constaté ce printemps que des cristaux se trouvaient dans les alvéoles et sur le plateau des ruches, ce qui n'était pas arrivé les deux premières années ; en outre trois ruches sont mortes de dysenterie. Il y a quelque 35 ans qu'un essai dans le même rucher de nourrissage au sucre de fruits (il provenait d'une maison de Zurich), avait aussi causé de la dysenterie et que pour cette raison, cette nourriture avait été abandonnée. Je n'ai eu qu'à me louer les deux premières années du nourrissage

au sucre de fruits, celui livré l'automne dernier avait-il la même composition que celui des années précédentes ? D'après les résultats, il semble que ce ne soit pas le cas.

Auvernier, 11 mai 1931.

Loup-Borel.

(*Réd.*) Nous publierons dans le prochain numéro une analyse du sirop Hostettler faite par la Station fédérale.

A PROPOS DE SUCRES DE NOURRISSEMENT

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article paru dans le *Bulletin d'avril* à ce sujet. Il est heureux de constater que certains apiculteurs cherchent à éclaircir un sujet aussi important, mais alors de grâce qu'ils n'émettent pas une opinion avant d'avoir expérimenté la chose.

Pour mon compte voilà quatre ans que je fais des essais avec ces différents genres de nourrissement et ma première idée après la lecture de cet article était de ne pas y donner suite estimant le temps d'essais insuffisant pour en déduire des conclusions certaines. L'article de M. Péclard paru en mai m'encourage à faire part de certains résultats obtenus. D'abord concernant la cristallisation de ce sucre dont M. Péclard se plaint, je l'ai aussi observé chez moi et chez d'autres collègues, ce printemps, mais c'est la seule fois que cet état de chose s'est présenté chez moi. J'ai eu en plusieurs occasions des estagnons de ce sucre qui ont passé tout un hiver ou tout un été sans que la moindre trace de cristallisation n'ait apparue. Je crois qu'il faut attribuer ce cas à un défaut de fabrication, auquel il sera sûrement facile au fabricant de remédier à l'avenir.

Concernant la composition du sucre Hostettler, j'avoue que je suis incompétent en la matière, mais il est facile d'en obtenir une analyse, vu que la dite maison met à disposition de tout acheteur de 500 kg. un formulaire d'analyse gratuite par la Station d'essais à Lausanne.

Durant deux années, j'ai nourri parallèlement une partie de mon rucher avec du sucre de fruits type D et l'autre partie au sirop de sucre ordinaire. Ce dernier mode de nourrissement a été complètement abandonné vu les grandes commodités et les avantages obtenus, principalement pour l'hivernage, avec le sucre Hostettler. Ce sucre est toujours prêt à l'usage, il évite l'ennui d'une préparation

quelconque. Les abeilles l'absorbent plus rapidement que l'autre, ce qui indique une préférence. Son dosage étant plus régulier, les réserves d'hivernage sont mieux réparties d'où moins de pertes en hiver et moins de dysenterie.

Ces deux dernières années je me suis borné à expérimenter les trois types de sucre Hostettler pour le nourrissement des abeilles. D'abord le type courant D. dont j'ai parlé ci-dessus et les types S. (avec sels nutritifs) et V. (vitamines). En plus du type D. j'ai nourri trois ruches avec chacun de ces deux types spéciaux. A mon avis et à première vue, le type S. ne semble pas donner des résultats bien supérieurs au type D. Quant au type V. j'ai remarqué après l'hiver 1929-1930 un meilleur hivernage, colonies plus fortes et débordantes d'activité. Ce résultat s'est confirmé ce printemps avec six colonies à une exception près (vieille reine).

Faut-il attribuer cela à l'état des colonies ? je ne le pense pas. L'heureuse influence des vitamines a été reconnue dans trop de domaines pour oser la nier. Toutefois je ne me permets pas de tirer des conclusions certaines sur ces différents essais, il y aurait lieu de les continuer sur une plus grande échelle et alors nous pourrions prendre parti définitivement. Cette manière de faire serait plus rationnelle, me semble-t-il, que celle consistant à donner une appréciation sur un produit que l'on n'a jamais expérimenté.

Quant au prix, il est incontestable qu'à première vue le sucre Hostettler est plus cher, mais si l'hivernage est meilleur, le rendement supérieur de la colonie aura facilement comblé 10 ou 20 fois ce petit surcroît de dépense. Du reste, il est facile de ramener le sucre Hostettler à un prix très abordable en groupant les commandes par Sections ou même par Fédérations. Ce printemps, la Fédération neuchâteloise a commandé 9030 kg. de sucre Hostettler qui ont été vendus à fr. 0.38 le kg., rendu à domicile et qui laissèrent encore un petit bénéfice aux Sections et à la Fédération.

« L'union fait la force » et aussi le bon marché à l'occasion.

St-Aubin, mai 1931.

L. Haesler-Wyss.

7 POUR UN CHEVAL, 3 POUR UNE PERSONNE

L'intéressant article de maître Barbichon sur « Piqûre » me rappelle quelques souvenirs de fâcheuse mémoire qu'il me paraît utile de communiquer aux lecteurs du *Bulletin*. C'était en 1910, à la grande inspection des ruches afin de détruire les loqueuses aussi bien celles atteintes d'européenne, de couvain refroidi et de la terrible américaine. Nous nous conformions aux ordres reçus en haut lieu.

Je me trouvais dans un jardin au milieu du village de Bière, trois ruches en paille, posées sur deux traverses me jouaient un vilain tour. L'un des supports était pourri et lorsque je saisis la première, toutes tombèrent à terre. Les rayons gisaient çà et là. Je vous laisse penser les suites. Malgré un entraînement de longue date, il fallut faire comme les Bourguignons à Morat. Jamais oncques ne vit saut plus élégant par-dessus clôtures et murs. La pauvre femme, propriétaire des bêtes en furie, était navrée de l'incident. Elle m'aida à enlever les aiguillons.

« Ce n'est pas le tout, lui dis-je, comment retourner là-bas attraper l'enfumoir. Et puis, écoutez les sacrements des passants. Il faut pourtant remettre les choses en état et je n'ai rien pour mater ces bêtes. » — « Tenez la bouteille de vinaigre, aspergez-vous avec et ne le ménagez pas. » L'effet fut souverain. Quelques minutes après la vie ordinaire reprenait son cours.

Depuis, j'ai suivi le conseil de la bonne femme. Le vinaigre me sert à toutes les corvées au rucher, mais surtout pour le prélèvement du miel.

Les années ont passé. Après une journée de travail à mon rucher de Ballens je me dispose à me revêtir pour le retour, car j'y travaille ordinairement avec pantalon et chemise comme unique habillement. Tout à coup, j'aperçois un nid de frelons collé à l'angle intérieur de la maisonnette. En hâte, je monte sur un escabeau, attrape le globe de cire et le broye dans mes mains. Hélas, je ne pensais pas aux retardataires, lesquelles ne trouvant plus leur nid se posèrent furieuses sur ma figure. Quatre piqûres à la fois. Je ressentis exactement les symptômes décrits par M. R... dans « Piqûres », c'est-à-dire étourdissement, douleur vive au cœur. Il me sembla que la mort allait suivre. La nuit fut mauvaise, mais bonne les réflexions. Puisque les piqûres de taleines (frelons) avaient eu tel effet sur un apiculteur au sang bourré de formique, que serait-ce avec un premier venu ?

Ne jouons pas avec le danger.

Pour terminer, constatons avec plaisir que la question enfumoir vient enfin sur le tapis.

Permettez une petite satisfaction à mon amour propre. Il y a quelques années j'avais demandé dans une séance de délégués qu'on ouvre un concours pour la fabrication d'un enfumoir romand, quelque chose de pratique, solide et surtout fonctionnant bien. Au procès-verbal lu en séance ultérieure, j'entends encore cette citation : « M. Berger demande la création d'un enfumoir mieux compris attendu que pendant ses inspections de loque il en trouvait à peine un sur cinq fonctionnant à peu près bien ». Le lecteur aurait été judicieux en nous chantant ensuite un magistral De Profundis, car tout comme au cimetière, un épais gazon est venu enfermer ma proposition en compagnie des trépassés, mais « Hosanna, gloire aux puissants qui la font revivre aujourd'hui ». Hier au rucher, tout seul, en y pensant, j'ai entonné un Ave Maria formidable. Tous les bourdons épouvantés ont f... le camp.

Mont s. Rolle.

Berger.

NOUVELLES DES SECTIONS

Journée Cantonale de la Fédération Neuchâteloise.

Les membres de la Fédération Neuchâteloise sont informés que la fête annuelle aura lieu à Neuchâtel le 28 juin, comme prévu sur la liste des membres 1931.

Des convocations individuelles seront expédiées avec l'ordre du jour définitif.

Le Comité.

* * *

Montagnes neuchâteloises.

Nous rappelons à nos membres la séance pratique prévue au rucher de M. Roth, aux Foulets près La Chaux-de-Fonds, le dimanche 7 juin à 14 h. L'imposant rucher de M. Roth, formé uniquement de ruches suisses, mérite d'être vu.

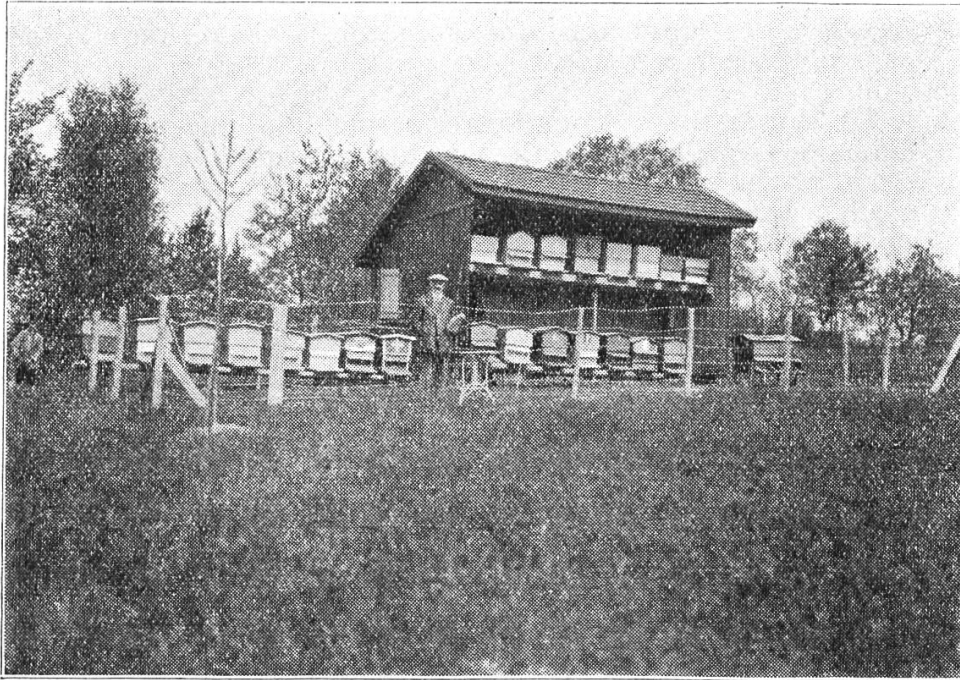
Les collègues venant du Locle peuvent descendre à la halte des Abattoirs.

Le Comité.

Côte neuchâteloise.

Assemblée le dimanche 8 juin, à 15 h., à *Vaumarcus*, chez M. Frutiger, près de la gare.

Ordre du jour : 1. Procès-verbal ; 2. Admissions ; 3. Assemblée cantonale ; 4. Contrôle des miels ; 5. La vente du miel par un organe central ; 6. Visite de ruchers ; 7. Divers.



Rucher de M. AMAUDRUZ, au Taulard près Romanel s/Lausanne.

Prière de bien prendre note de la date de l'assemblée ; il ne sera pas envoyé de convocations personnelles.

Le Comité.

Avis important. — Les membres qui désirent faire contrôler leur première récolte doivent en aviser le président de la section jusqu'au 20 juin au plus tard. Il est rappelé que seul le miel contrôlé pourra être offert dans des récipients munis de la marque S. A. R.

* * *

Section d'Ajoie et Clos du Doubs.

Assemblée générale du 3 mai à Courgenay. — C'est devant un auditoire très nombreux de 120 personnes que le président, M. Fleury, ouvre la séance. Il souhaite une cordiale bienvenue à M. le Dr Morgenthaler, du Liebefeld, notre très aimable et très compétent conférencier, qui a bien voulu répondre à l'appel de notre section.

Le protocole est adopté sans aucune observation. Quelques questions administratives sont liquidées très rapidement. Je ne passerai pas sous silence la très aimable lettre que vient de nous adresser le Comité entrant en charge de la Fédération Jurassienne. Un grand merci, chers collègues de l'Erguel-Prévôté !

La Coopérative d'Ajoie aura un dépôt de cire gaufrée au prix officiel. Les apiculteurs n'ont qu'à passer leurs commandes dans ses 19 magasins, sans autres frais ; il en est de même pour le sirop de fruits.

Quatre réunions de groupes sont prévues pour cette année ; trois seront présidées par le membre du Comité de la région où elles auront lieu ; ce membre en fixera le lieu et la date ; la quatrième se tiendra à Epauvillers.

M. le Dr Morgenthaler nous entretint pendant une heure et demie des maladies des abeilles, spécialement de l'acariose. Je ne me permettrai pas d'analyser ici cette savante et magistrale conférence, écoutée dans un silence religieux. Des graphiques et des plans dressés par le Liebefeld et par notre collègue M. Saunier, douanier à Boncourt, nous renseignent sur la marche et l'étendue de l'acariose en Ajoie.

L'assemblée apprend avec plaisir toute la sollicitude que nous vouent nos concitoyens bernois de langue allemande dans notre lutte contre la terrible maladie. Les Ajoulots sauront s'en souvenir.

Le président remercie le conférencier en termes très aimables, puis M. Fleury étant obligé de nous quitter, la présidence revient à notre collègue Marc Gigon, qui s'acquitte de sa tâche à la satisfaction de l'assemblée.

Nos surveillants prélèveront des échantillons dans toutes les localités non encore visitées et dans celles où l'acariose a été constatée. C'est vraiment un grand travail, mais combien utile ! Une sérieuse discussion s'engage au sujet des prélèvements. Au cours de la discussion, M. Gigon, de Chevenez, nous annonce qu'il donne sa démission d'inspecteur cantonal des maladies des abeilles. Après la pluie le beau temps.

Villars s. Fontenais, 12 mai 1931.

Le secrétaire : Tardý Clément.

* * *

Section de « Jura-nord ».

Le comité de la section, lors de sa réunion du 12 mai dernier, a organisé trois assemblées locales avec conférences.

Une réunion locale aura lieu à Courrendlin le dimanche 7 juin, à 14 h. 30, au Restaurant de l'Etoile.

Une autre aura lieu à Glovelier, le 14 juin à 14 h. 30, au Buffet de la gare.

La troisième se tiendra à Mervelier le 21 juin, au Restaurant de l'Ours, à la même heure.

Les membres de la section ne seront pas convoqués spécialement ; par contre, on y invitera tous les apiculteurs non sociétaires.

Les inscriptions pour le contrôle du miel seront reçues par le président de section jusqu'au 1^{er} juillet ; elles devront être accompagnées de la finance d'inscription de fr. 2.—. Le contrôle du miel, par ces temps de vente difficile, est vivement recommandé.

Le caissier de la section sera à l'avenir M. Ernest Sterchi, chef de gare à Bassecourt.

Le président : Maurice Gisiger, à Berlincourt.

* * *

Société d'apiculture de la Gruyère.

Fidèle au programme qu'elle s'est tracé : instruire ses membres, leur venir en aide, maintenir et développer la renommée du miel de la Gruyère pour en faciliter la vente, la Société d'apiculture de la Gruyère a pris, dans son assemblée générale du 23 avril dernier, les intéressantes décisions suivantes :



Rucher de M. Pierre Amstutz, à Porrentruy.

Des visites de ruchers seront échelonnées pendant l'été et réparties entre les diverses régions du district. Six aimables sociétaires se sont offerts spontanément à recevoir leurs collègues : MM. Berset, rév. chapelain, à Avry-dev.-Pont ; Benoît Gougler, à Pont-en-Ogoz ; François Pugin, à Corbières ; Biemann, rév. curé, à Crésuz ; Alfred Morand, en Enney ; Roubatel, rév. curé, à Grandvillard.

M. Lucien Pasquier, à Bulle, a été nommé membre du comité en remplacement du regretté M. Emile Paris. Il est chargé, comme l'était M. Paris, du service d'entraide. Les sociétaires qui désirent acheter, vendre ou échanger des reines, essaims, colonies et en général tout matériel apicole, peuvent donc s'adresser à M. Pasquier.

La société achètera, contre paiement comptant, le miel que ses membres ne trouveront pas à placer auprès de leurs clients habituels.

Une nouvelle assemblée sera convoquée pour fixer le prix, la date et les conditions de la livraison.

La société fera l'acquisition d'un maturateur de 100 kg. à trois tamis. Elle pourra ainsi livrer du miel absolument pur.

Le dévoué président, M. Gapany, rév. curé, à Vuippens, ne laisse échapper aucune occasion de faire l'éducation professionnelle de ses chers apiculteurs. A propos de l'achat du miel par la société et de l'acquisition d'un maturateur, il a recommandé de donner les plus grands soins à la future récolte. Il faut, a-t-il dit, que le miel de la Gruyère arrive à jouir de la réputation qu'il mérite. Pour cela, le concours intelligent et généreux de tous est nécessaire. Sa parole n'est pas tombée dans le désert, puisqu'une vingtaine d'apiculteurs décidèrent, séance tenante, d'acheter pour leur compte personnel, mais par l'intermédiaire de la société, un maturateur de 50 kg. Il se fera donc du bon travail au sein de la Société d'apiculture de la Gruyère.

J. G.

* * *

Erguel-Prévôté.

Nous invitons tous nos membres à ne pas oublier les réunions de groupes du 7 juin à Crémines et éventuellement à Grandval, si le temps le permet ; à Moutier, le dimanche 28 juin. Que chacun se rende à ces assemblées et encourage les jeunes apiculteurs à y participer.

Que le soleil soit avec nous !

Le Comité.

NOUVELLES DES RUCHERS

Monthey, 1e 17 mai.

Comme je vous l'avais promis, voici quelques notes recueillies au rucher du 1^{er} janvier à ce jour.

Très bon hivernage, une première bonne sortie eut lieu le 3 janvier par temps très doux.

Entre temps, quelques faibles sorties du 20 au 23 du même mois.

Les 11 et 26 février et du 15 au 20 mars, où l'on remarque les premiers apports de pollen.

Première visite, le 4 avril. Toutes ont de 4 à 5 cadres de couvain avec assez de provisions. La floraison des arbres fruitiers n'a pas été d'un grand profit pour les abeilles, à cause du mauvais temps et des nuits trop froides. Belle semaine du 10 au 16 mai, où le balancier s'est entraîné à quelques ascensions de 100 à 350 gr., mais il fut pris de vertige, car aujourd'hui 17 je note une culbute de 500 gr., un fort vent chaud ayant tout séché, et maintenant une pluie bienfaisante s'est mise à tomber. Espérons que le mauvais temps ne nous tiendra pas compagnie trop longtemps. Trouvé également, à la première visite, un « sphynx atropos » mort et complètement déchiqueté au bas des cadres face à l'entrée.

La colonie en question ne m'a pas paru avoir eu à souffrir de cet indésirable.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons reçu de M. le Dr Leuenberger, Marzili, Berne, la nouvelle édition de sa brochure sur les maladies des abeilles. Nous pouvons dire, sans flagornerie, que c'est la perfection du genre à l'usage de tout le public apicole. Bien illustrée, claire, pratique, elle donne l'essentiel, sans abus de termes scientifiques et reste pourtant la plus exacte possible. Nous avouons l'envie que nous cause cet ouvrage et nous désirons vivement le voir paraître en traduction française. Des démarches sont en cours pour y arriver, mais en attendant, que tous ceux qui lisent un peu l'allemand se procurent cette brochure de 70 pages, avec index et toutes les références. Ils ne le regretteront pas, car sans posséder à fond l'allemand, ils s'en tireront très bien.

Nous sommes disposé à recevoir les commandes et les ferons bénéficier du prix réduit : verser 50 cts. à notre compte de chèques II. 1480.

L'ouvrage de M. Perret-Maisonnette est épuisé. La nouvelle édition que nous espérons très vivement n'a pas encore paru. Nous en informerons les nombreux amateurs dès que nous serons en mesure de le faire.

De même, les brochures de MM. Lassueur et Marguerat sont épuisées aussi, notre provision est à sec. Malheureusement, leurs auteurs ne sont pas décidés à les rééditer.

Schumacher.

REINES

Stabilimento d'Apicoltura

Riva S. Vitale
(Tessin)

Vous offre ses **reines** de souches **pure race italienne, sélectionnées, fécondées, éprouvées.**

Ces reines sélection. entre les meilleures butineuses sont indis. pour vos croisements, pour former une race de grande longévité et production

Prix	Mai,	juin,	juillet,	août,	septembre,	octobre.
	6.60			5.60	(port en plus)	

Bonne arrivée garantie [Pour quantité prix sur demande.] **Extracteurs et clarificateurs**
a prix exépt très intéressants et march. de 1^{er} choix. [Dem. prix courant ill. spéc. pour extracteurs.]

Pour cause d'âge et excès de nombre j'offre à vendre **30 ruchettes**, par lots de 5 assorties avec ou sans population, à choix sur 60. Tout acheteur d'un lot, pourra venir à Onnens se mettre au courant de l'élevage pratique. Dès maintenant jusqu'à fin septembre, jeunes reines 1931, sélectionnées, à disposition des apicul. **Aug. LASSUEUR**, Onnens.

PETITES ANNONCES

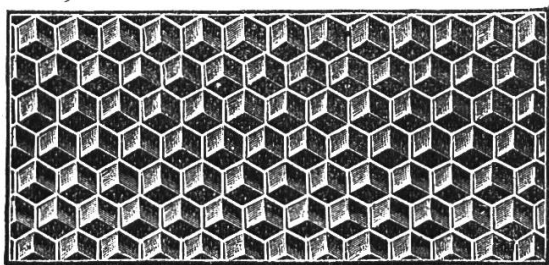
Essaims naturels. Fr. 18.— le kg., Fr. 1.20 les 100 gr. en plus. Caissette à retourner franco. *Jos. Abriel*, Massonnens (Fribourg).

La publicité dans le Bulletin de la Société Romande d'Apiculture porte et rapporte beaucoup.

Bocaux à miel ou à confiture

Très beau verre de Belgique, solide, à 45 cent.
(cont. une livre), et 65 cent. (cont. un kg.), chez

Eug. RITHNER, Chili Monthey (Valais)



Quel plaisir pour Apiculteur et Abeilles

procure toujours un essai de mes
feuilles gaufrées. Extracteurs à
miel, de première qualité et tous
les articles pour l'APICULTURE
vous livre, depuis 30 ans

Rob. MEIER, Etablissement apicole Künten, Arg.

Demandez s. v. p. prix courant gratuit !

Apiculteurs

Faites vos commandes de cire gaufrée,
garantie pure d'abeilles, à la maison

ULDRY

VEVEY, rue Blanchoud. Tél. 672.

Cire gaufrée, épaisse et moyenne, à
Fr. 6.— le kg., mince pour hausse, à
Fr. 6.50. Rabais à partir de 4 kg.

Achat et échange de cire brute et fon-
due aux meilleures conditions.

Appareil électr. à désoperculer et pour la pose des fils aux rayons artificiels,

avec transformateur,

construit pour toutes tensions à courant
alternatif et absolument sans danger de
manipulation, même à une haute tension.

Utilisation des plus simples.

Grosse économie de temps. — Garantie 2 ans.
Prix avec transformateur, seulem. 40 fr.

Prospectus gratis.

En commandant, indiquer la tension.

**Auguste SIDLER, Ateliers Electro-
mécaniques, CHAM (tél. n° 108).**

Essaims et Reines

Essaims avec jeunes reines, date de
livraison et poids à volonté.

Reines élevées des meilleures souches,
fécondation et bonne arrivée garanties.

**Louis DOY, éleveur, ,
Ballaigues, (Vaud.)**

Essaims

de mai et juin. Race pure, rucher sain.
S'adresser chez

C. GIUDICI, Bellinzona (Tessin).

Essaims

Elevage de Reines

E. TRIPET, CHÉZARD